

# UNCRPD – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> rapport de la Belgique

Marine Uldry (EDF) 24/09/2018

## 1/ Présents :

- Marine Uldry, EDF – Policy Officer
- Olivier Magritte, BDF

## 2/ General Comment 4.3

- OME quand sera-t-il finalisé ?
- MU : Il est finalisé et vient d'être publié sur le site de l'ONU ce midi.
- OME : formidable, nous pourrions en tenir compte dans notre travail sur la liste de questions. Est-il satisfaisant au niveau du contenu ?
- MU : aucune idée. Il fait environs 20 pages. L'EDF en fera une analyse.

## 3/ European Accessibility Act

- OME : Est-ce toujours Marie Denninghaus qui s'en occupe ?
- MU : Non, c'est Alejandro Moledo qui s'en occupe jusqu'à l'engagement d'une nouvelle-elle *Policy officer* pour la thématique de l'accessibilité

## 4/ UNCRPD – Rapport Belgique 2-3 : calendrier

- OME : quel est le calendrier du Comité des droits des PH concernant l'analyse de la Belgique ? Le calendrier obtenu de Jorge Araya le 27/02/2018 est-il respecté ?
- MU : cela vient également d'être confirmé. La Belgique est à l'ordre du jour de la session de mars-avril 2019.
- OME et MU construisent ensemble le calendrier qui en découle
  - Pour le 15/12/2018 au plus tard, la **rapport alternatif**, incluant une **liste de questions recommandées par le BDF** doit être transmis au Comité. MU va se renseigner pour obtenir au plus vite la date butoir
  - Du 11/03/2019 au 5/04/2019, la **situation de la Belgique** sera analysée.
    - C'est lors de cette session que le Comité des droits établira la liste de questions posée à la Belgique. Il est donc essentiel d'être présent le(s) jour(s) où la Belgique sera examinée.
    - Attention, changement important par rapport à la procédure en vigueur pour le premier rapport : les experts décideront de la liste de questions immédiatement après la réunion. Il faudra donc être très efficace, en séance, dans la réponse aux questions de « clarifications ». Il ne sera plus possible de

transmettre des éléments complémentaires au rapporteur comme précédemment.

- Mars-avril 2020, transmission du **rapport 2-3 de l'Etat belge**. Celui-ci sera, en fait, la réponse de l'Etat belge à la liste de questions arrêtées par le Comité des Droits
  - L'Etat belge dispose donc d'un an pour répondre à la liste de questions
  - Les associations belges disposeront, à nouveau, de la possibilité de soumettre un nouveau rapport alternatif pour compléter et éclairer le Comité des Droits des PH sur les réponses apportées par l'Etat belge. Attention, cela devra, vraisemblablement être réalisé pour juillet 2020
- Septembre-octobre 2020 (+/-) : **Dialogue constructif**
  - Le BDF doit être présent lors de ce dialogue constructif : c'est l'occasion de mettre la pression sur les intervenants de l'Etat belge et de faire passer de derniers messages aux experts
  - 18 mois est une période assez longue : des changements peuvent intervenir au cours de cette période.
  - Le BDF doit donc prévoir de transmettre une note complémentaire au Comité des droits des PH pour les éclairer sur les éventuelles évolutions. Celle-ci doit se baser sur les réponses apportées par l'Etat belge à la Liste de questions. A transmettre au Comité des droits 6 à 3 mois avant la tenue de la session
  - Une nouvelle rencontre entre l'associatif belge et le Comité (vraisemblablement le rapporteur) aura lieu avant le Dialogue constructif
  - Il est vraisemblable que le mécanisme indépendant (UNIA) présente un Rapport parallèle à l'instar de ce qu'il avait fait en 2014. Il est donc important de maintenir les contacts avec UNIA et de garder l'initiative d'une mise en commun et d'une coordination des prises de paroles lors du dialogue constructif

## **5/ UNCRPD – Rapport Belgique 2-3 : Eléments importants concernant le processus**

- Le Rapporteur pour la Belgique est Monsieur Chaker, d'origine égyptienne.
  - Généralement, le Comité des droits essaye de désigner un rapporteur de la même « région » que le pays analysé. Ici, ce n'est pas le cas. Il est vraisemblable que M. Chaker n'ait pas une connaissance très fine des réalités belges ni de la situation européenne et de l'union européenne, en matière de mise en œuvre des directives, par exemple
  - M. Chaker est nouveau membre du Comité. Il est donc parfois « hors cadre ». Il a ainsi tendance à poser des questions qui ne sont pas en

lien avec les priorités des associations. A titre d'exemple, lors de la dernière session du Comité des droits des PH, ses questions portaient principalement sur la coopération au développement...

- → Il sera essentiel d'être très simple et très clair dans les explications et priorités du BDF, car il ne pourra pas s'appuyer sur un réel « background ».
- Soutien EDF – IDA
  - Lors des différentes sessions auxquelles participera le BDF, l'EDF et IDA interviendront en soutien
    - Il sera possible de prévoir un « jeu de rôle » comme en 2014
    - Les *policy officers* assistent aux sessions et travaillent maintenant avec des outils tels que « GoogleDoc » ce qui leur permettra de transmettre aux représentants du BDF des informations en direct pendant la session. Attention, cela obligera les délégués du BDF à fonctionner « on-line » pendant la session.
- Exemple des dialogues constructifs déjà réalisés :
  - Marine Uldry était présente lors de la dernière session. Elle a donc entendu les dialogues constructifs de l'Autriche, Allemagne, Suède. Elle n'a pas entendu celui de l'Espagne
  - Certains ont communiqué un nouveau rapport, d'autres ont envoyé une liste de questions sur ce qui devrait être amélioré.
  - Il apparaît que les experts apprécient beaucoup les questions qui portent sur un texte ou une circulaire très précise.
  - Le dialogue constructif est l'occasion d'apporter des questions certains articles qui ne faisaient pas l'objet d'une question lors du premier rapport, exemple : l'accès à l'information, l'emploi qui ne faisait l'objet que d'une question très courte...
  - Les experts du Comité posent beaucoup de questions sur les thèmes qui ont fait l'objet d'un *General Comment* :
    - sur la capacité juridique
    - sur l'accès à la justice (assistance, traduction en langue des signes...)
    - sur les aspects de l'article 14 (placement forcé, traitement forcé, stérilisation forcée...)
    - sur l'enseignement inclusif
    - sur la désinstitutionalisation.
  - OME attire l'attention sur le fait que pour l'associatif, il y a parfois une distance réelle entre l'idéal présenté dans les *General Comments* et le positionnement de l'associatif. Il ne faudrait pas qu'un gouvernement adopte des mesures de désinstitutionalisation qui se feraient au détriment de la personne : en la matière, la précipitation pourrait s'avérer catastrophique

- MU confirme que les experts sont conscients de cet état de fait et du besoin d'une transition, avec une planification correcte
- OME conclut que le BDF devra en tenir compte dans sa formulation de propositions de questions, par exemple : « Que fait l'Etat belge pour mettre en place un processus structuré et budgété en faveur du développement d'un enseignement réellement inclusif permettant à chaque enfant de recevoir l'enseignement dont il a besoin, selon les méthodes et avec les outils de communication dont il a besoin ? »
- Evaluation à mi-parcours
  - OME explique à Marine Uldry que le BDF n'est pas resté les bras croisés dans l'attente du Rapport 2-3. Il lui explique le processus d'évaluation à mi-parcours et les résultats concrets qui en sont sorti
  - MU convient que c'est un travail très intéressant, tant en terme de contenu que de communication
- Attention, au niveau du secrétariat de l'ONU, Jorge Araya vient de quitter ses fonctions. Marine nous communiquera les coordonnées de son remplaçant dès que possible